AUTHOR:

TITLE:

ANNEXION DE LA SAVOIE ET DU COMTE DE NICE

PLACE:

PARIS

DATE:

1860

Master Negative #

93-81222-6

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

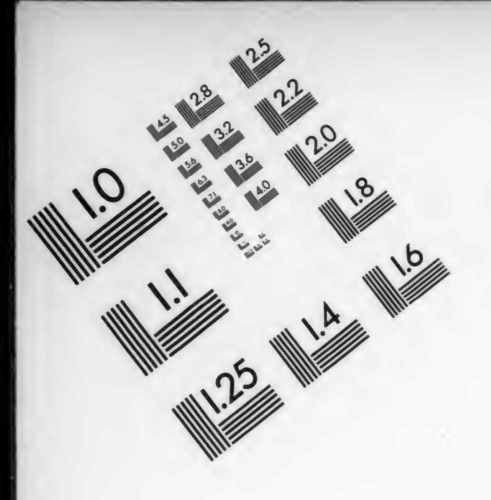
Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

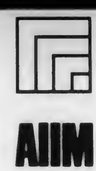
Annexion de la Savoie et du comté de Nice. Paris, Dentu, 1860.
32 p. 24½ cm in 26½ cm.
Volume of pamphlets

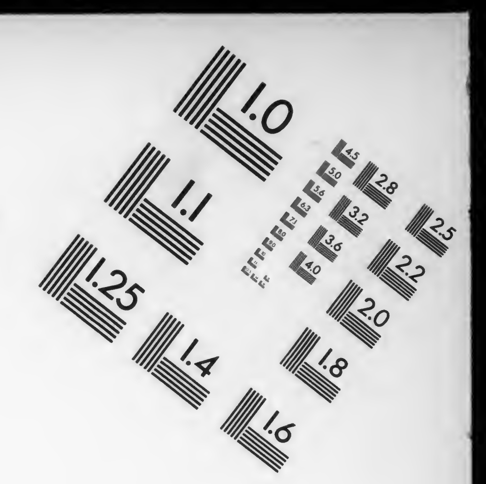
Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA IIA IB IIB
DATE FILMED: 3-29-93 INITIALS MGM
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT







AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

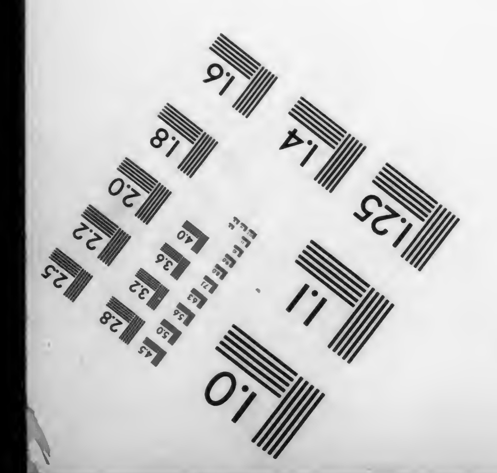
Centimeter

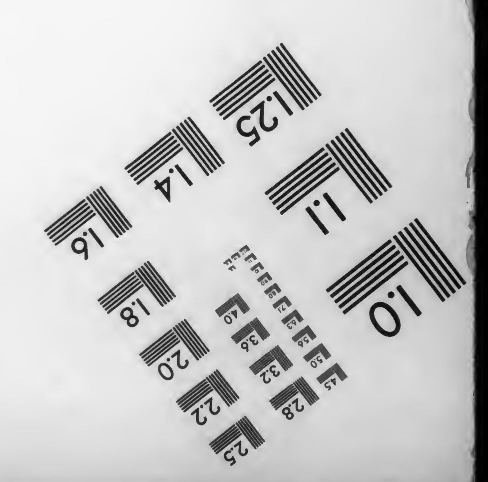
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm

1 2 3 4 5

Inches

1.0 4.5 2.8 2.5
5.0
5.6 3.2 2.2
6.3
7.1 3.6
8.0 4.0 2.0
1.1
1.8
1.25 1.4 1.6





MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

ANNEXION

DE LA SAVOIE

ET

DU COMTÉ DE NICE



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS
1860

ANNEXION
DE LA SAVOIE

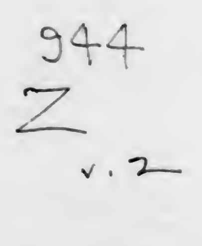
ET

DU COMTÉ DE NICE

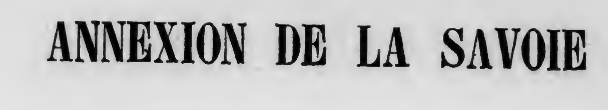


PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
GALERIE D'ORLÉANS, 13, PALAIS-ROYAL

1860







ANNEXION DE LA SAVOIE

ET

DU COMTÉ DE NICE

I.

Maintenant que la guerre de l'indépendance italienne est à peu près terminée et que chacun peut prédire une solution pacifique à cette importante question ;

Que nos baïonnettes et nos canons rayés sont rentrés à leurs casernes et dans leurs parcs ;

Que la France a conquis à Magenta et à Solferino la sanction du principe de la nationalité de l'Italie, et que Napoléon III a si facilement abusé à Villafranca du droit de grâce qu'ont les vainqueurs, ne convient-il pas d'attirer l'attention publique sur cette partie essentiellement nôtre du royaume piémontais, la Savoie et le Comté de Nice, que sollicite vivement l'intérêt français.

Dans le débat qu'a soulevé devant les assises européennes la grave question du droit des peuples, cette noble pensée a été formulée : « Il n'y a qu'une seule puissance en Europe qui fasse la guerre pour une idée : c'est la France » ; sans nous arrêter à la lettre même de

cette parole, sans nous demander si le coup d'œil politique ne voit pas plus loin et plus haut même qu'une idée, souvent isolée, partant secondaire, nous nous efforcerons de démontrer ce qu'il y aurait d'éminemment sage, de grandement politique aux annexions que nous réclamons ici.

Tout à l'heure nous répondrons aux objections que quelques esprits inquiets pourraient faire naître des résistances présumées des divers cabinets de l'Europe : pour l'instant nous élèverons cette question à la hauteur d'un principe, et nous examinerons si, à côté des droits reconnus des peuples, droits imprescriptibles et incontestables, il n'y a pas également d'autres droits sacrés, ceux qu'a toute nation de s'assimiler les territoires qui concourent à son unité politique et géographique, de s'incorporer tout peuple qu'une mutuelle affinité, que des considérations d'homogénéité parfaite attirent à elle.

Nous le proclamons donc hautement ; ce n'est pas une compensation aux dépenses faites par la France pour l'indépendance italienne et l'accroissement territorial de Victor-Emmanuel, que nous venons ici demander. Non, ce système de balance à juste poids et de rémunération à prix débattus ne serait digne ni de l'un ni de l'autre peuple, et l'on pourrait alors nous accuser à bon droit de rejeter la diplomatie européenne au delà des limites qu'elle a eu tant de peine à franchir depuis soixante ans. Grâce à l'idée industrielle qui domine ce siècle et qui en fait une époque vraiment messianique, une politique nouvelle s'est créée.

La science diplomatique, en dépit des finesses des tabellions royaux, a été entraînée par le courant économique, et les ruses des chancelleries ont disparu devant l'arithmétique des économistes.

Les diverses applications de la vapeur et de l'électricité, comme moyen de locomotion et de transmission rapide de la pensée, l'établissement de banques agricoles, les créations de canaux et de chemins de fer occupent bien plus les cerveaux aujourd'hui que ne le pourraient faire les rêves surannés de potentats guerroyeurs, de despotes belliqueux. Le règne du glaive est passé, et si quelque soldat attardé tirait l'épée, il courrait les risques de ne cueillir des lauriers que pour en ceindre les bustes de nos glorieux guerriers, et chacun renverrait cet Alexandre-Épiménide marquer le pas dans nos expositions universelles. Ce serait pour tous un grand enseignement.

Malgré notre désir de ne pas revenir sur des faits historiques que personne n'ignore, nous sommes cependant obligé de les effleurer en passant, ne serait-ce que pour expliquer à notre point de vue les conséquences de ces mêmes faits, conséquences jugées si diversement selon l'esprit de parti dont on est imbu. Jetons donc un rapide coup d'œil sur les événements qui se sont accomplis depuis un demi-siècle.

II.

Napoléon Ier,—grandiose et superbe symbole de l'unité française, — avait incarné en lui, aux yeux de la France, l'esprit de liberté de notre révolution, l'esprit d'ordre de la monarchie. D'un côté, le principe monarchique disait : l'État, c'est moi, et des trônes nouveaux se créaient en Europe ; de l'autre, le principe révolutionnaire inscrivait sur les drapeaux : indépendance-liberté, et une solidarité intime s'établissait entre les nations. Alors les peuples communiaient dans le sang. A sa chute, les éperons du gigantesque Corse entraînèrent le velours des trônes qu'il avait façonnés ; ces

trônes croulèrent ; mais l'idée de cette rénovation sociale, dont il avait été le mage éblouissant, portée sur les ailes de ses aigles victorieuses, avait brillé sur l'Europe et était devenue l'étoile polaire des peuples réveillés.

Ces éléments de solidarité que les armées de Napoléon Ier propagèrent en Europe, furent un des grands résultats de cette époque ; nous en recueillons maintenant les fruits, maintenant qu'il nous est donné d'admirer l'entente cordiale des puissances occidentales qui paraissent n'avoir qu'une même et commune politique.

De cet ébranlement prodigieux de l'Europe, sortit une politique négative, une pensée de destruction. La sainte-alliance des rois voulait détruire la France, annihiler cette terre d'où surgissaient de tels hommes, abâtardir ce peuple qui tenait tête à tous et organisait quatorze armées de soldats moins dangereux par leurs cartouches que par les idées que renfermaient leurs gibernes. Le génie politique de la Russie nous sauva des entreprises des Barbares.

La Restauration, beaucoup plus progressive que la dictature impériale, mais blessant le sens révolutionnaire de la nation par une réaction religieuse intolérante et trop précipitée, eut à subir la logique de son propre principe et fut sacrifiée au besoin qu'avait la France de venger son Waterloo.

Le gouvernement parlementaire du roi Louis-Philippe, grand si l'on envisage les bienfaits d'une longue paix, les progrès industriels accomplis à cette époque, les doctrines religieuses, économiques, politiques, qui s'y sont développées, le mouvement littéraire et philosophique qui l'illustra ; mais bien amoindri si l'on considère ses relations avec l'étranger, son peu d'aptitude pour les solutions pratiques d'un système gouvernemental intérieur, ses luttes de tribune qui n'étaient alors qu'une question d'opposition trop souvent mesquine, devait également succomber sous les impérieuses exigences de reconstruction sociale, que beaucoup sollicitaient avec fermeté, que tous désiraient vivement.

Aux discussions théoriques, on répliquait par les besoins pratiques ; à la parole éloquente qui retentissait à la Chambre des députés, on opposait le mouvement économique, réclamant du gouvernement une direction nouvelle, un appui ferme qui lui facilitât la grande évolution industrielle préparée de longue main, et dont l'heure était sonnée.

La politique extérieure de Napoléon Ier, destructive pour ceux qui ne regardent que le côté envahisseur de son génie, mais essentiellement initiatrice pour qui a étudié l'histoire, procédait, envers les pays soumis, par adjonction à l'Empire bien plutôt que par assimilation ou incorporation.

Jamais la France, qui dominait presque à cette époque l'Europe entière, n'eut la funeste pensée d'anéantir les peuples conquis ou de se substituer à eux ; ceux-ci conservaient intacte leur originalité et 1814 n'eut qu'à ressusciter les anciennes délimitations territoriales pour effacer toute trace du pied français sur le sol étranger. De cette occupation de quelques années, il ne resta dans la mémoire des nations que la France avait groupées autour d'elle, que les impérissables principes inscrits en tête de nos constitutions. Aussi devons-nous envisager la pensée politique du premier Empire comme éducatrice et préparatrice au premier chef d'une diplomatie nouvelle.

Les hommes d'État de la Restauration, oubliant les sympathies et les besoins de la France, n'appliquèrent leur intelligence qu'au triomphe de la suprématie du

pouvoir royal. La Révolution de Juillet, en établissant l'Égalité du pouvoir populaire et du pouvoir royal, fut une vengeance de la nation humiliée.

Un *statu quo* complet, immuable, tel fut le système exploité sous le règne du roi-citoyen. Le gouvernement de 1830 comprit, il est vrai, que la France avait rompu avec le passé et qu'elle n'était pas d'humeur à se jeter dans les aventures d'une guerre européenne. Mais ce qu'il ne comprit pas, ce fut la loi de l'avenir.

Usant ses forces et son habileté à replâtrer un édifice lézardé, il négligea de se mettre à la tête du mouvement de réorganisation, et de parfaire ainsi l'œuvre de rénovation sociale. Au lieu de faciliter et de conduire le dénoûment de ce drame conçu en 1789, le gouvernement eut la pensée de baisser le rideau, et il crut que « la farce était jouée. » C'était manquer de sens politique et ravaler la puissance royale. Malheureusement le règne de Louis-Philippe n'a su qu'amuser la nation à des intermèdes ministériels, et à ce jeu le pouvoir s'est démonétisé complétement.

Une des plus graves questions, par exemple, que la monarchie de Juillet eut à résoudre, fut la question d'Orient.

La politique française à cheval sur son *statu quo*, laissait le traité de Londres se signer et abandonnait toute influence sur l'Orient aux cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg.

Éviter les difficultés, fallût-il essuyer l'affront du 15 juillet 1840, tel semblait être le mot d'ordre des Tuileries.

L'Algérie, qui réclamait l'action organisatrice du gouvernement, ne donnait matière en France qu'à de stériles discussions, et la seule idée de créer un ministère spécial pour cette importante colonie, soulevait une résistance incompréhensible pour nous, aujour-

d'hui qu'il nous est donné de voir un pareil acte accompli sans réclamation aucune.

C'est qu'alors le gouvernement, faible à l'extérieur comme à l'intérieur, cherchait des conditions de vitalité dans de continuelles transactions.

Maintenant est-il besoin de répéter que la politique personnelle des princes doit faire place à la politique des intérêts nationaux ?

Eh bien ! ces intérêts nationaux qui préoccupent à un si haut degré les esprits assez élevés pour se passionner en face des événements diplomatiques qui enserrent le monde, sont à la veille d'être jetés en enjeu sur le tapis des chancelleries européennes.

Élevons donc la voix, et demandons-nous quelle sera la pensée qui présidera à la conduite du gouvernement français? quelles exigences le Politique de Villafranca croit de son droit et de son devoir de réclamer de son allié Victor-Emmanuel?

Nous l'avons déjà dit et proclamé hautement, une politique de conquêtes, d'empiétements, est loin, bien loin de notre pensée. Nous faisons mieux. Si une pareille politique surgissait tout à coup, de quelque part qu'elle vînt, nous la flétririons avec énergie, et nous ne craindrions pas de prédire une chute inévitable au gouvernement assez imprudent pour rechercher dans les épaves d'une diplomatie caduque les éléments antinationaux d'un accroissement territorial impolitique.

Ce n'est pas alors que nous venons de combattre glorieusement sur la terre italienne le représentant inné de la conquête et de la force ; ce n'est pas au moment même où nous soutenons, les armes à la main, les principes de justice, de nationalité, qu'il siérait à la France, à la France surtout, de fouler aux pieds ces mêmes principes, et de se faire la continuatrice d'un système réprouvé de tous.

Puissent les événements contemporains qui s'enchaînent et se déroulent si simplement et presque sans secousses, devenir les premiers mots du *Credo* des nouvelles destinées de l'humanité!

Le magnifique spectacle que l'univers offre en ce moment au penseur, doit être, pour tous, fertile en puissants enseignements.

Si nous ne craignions d'être accusé de faire de la poétique de chancellerie, nous montrerions les différentes nations du globe comme n'ayant plus qu'une pensée unique, un but commun, un même cerveau, tant les intérêts généraux relient entre eux les peuples, même ceux-là qu'une ancienne inimitié tenait éloignés les uns des autres.

C'est que tous comprennent que le droit de la guerre a accompli sa mission et qu'il est temps enfin de conquérir le droit de la paix. Ils sentent que la haine et les rivalités ont fait place à la concorde et à l'alliance, et qu'il est beaucoup plus généreux et plus intelligent de profiter du génie d'un peuple en s'associant avec lui, que de dépenser ses forces morales et matérielles en le réduisant à l'esclavage, en étouffant sa vitalité.

La physionomie des peuples se transforme de jour en jour davantage, sous l'empire du gigantesque mouvement qui s'opère sur tous les points du globe.

Ici, la pensée se transmet d'un monde à un autre, franchit l'Océan, et donne ainsi aux relations politiques, économiques, une merveilleuse activité; la vapeur dont on cherche le dernier mot, est grosse de découvertes nouvelles; l'œuvre si grandiose de Suez, prêchée et entreprise par des intelligences supérieures, tend à déverser l'Occident en Orient, l'Orient en Occident; l'Europe va donner la main à l'Égypte. Panama, qui est un corollaire de Suez, ouvrira un nouveau passage aux navigateurs. Là, ce sont des réseaux de chemins de

fer qui se multiplient; des canaux, des ports qui se creusent; des usines qui se créent; des banques, des comptoirs qui se fondent; partout, c'est la pensée de l'homme qui s'efforce d'arracher à la civilisation une syllabe nouvelle de la loi d'avenir; partout est le symbole d'une régénération universelle.

III

Lors du rétablissement de l'Empire, la mission du gouvernement était délicate à l'intérieur comme à l'étranger.

Les agitations qui régnaient en France avaient été douloureusement comprimées. Bien des cœurs saignaient. Depuis, un voile a été jeté sur ces poignants événements, et les sympathies se sont réveillées chez ceux-là qui ont eu le bonheur de revoir ceux qu'ils aimaient. Quelques hommes ont cru de leur devoir de ne pas accepter un oubli que leur conscience rejetait. C'était leur droit; de plus, la loyauté l'exigeait.

Napoléon III avait à combattre en France et en Europe deux graves accusations. D'un côté, l'on redoutait un régime essentiellement militaire, aboutissant à la guerre, régime qui aurait lésé les intérêts nationaux en les exagérant; d'autre part, le principe d'autorité absolue effrayait à juste titre un peuple dont le trait le plus saillant, dont la puissance réelle, ne se trouvent que dans son amour de la spontanéité et de la liberté. De cette situation sont sorties ces deux célèbres pensées : l'Empire c'est la paix, — la liberté couronnera mon œuvre; — formules politiques qui sont devenues l'expression nette du gouvernement impérial.

Devant l'Europe, l'Empereur des Français prenait la direction d'une nation forte, amoureuse de gloire mili-

taire, qu'une longue paix prédisposait à la guerre, qui avait sur le cœur les infâmes traités de 1815, et cet homme s'appelait Napoléon.

Si l'on songe de plus qu'à son avénement à l'Empire, Napoléon III avait garnison à Rome, c'est-à-dire un pied en Italie, l'on concevra les terreurs du cabinet autrichien, les mesures prises par lui pour brouiller bien des jeux, et la suspicion qui a longtemps pesé sur la franchise des relations françaises envers les puissances européennes.

Ces vaines terreurs ont été dissipées par l'attitude ferme et bien accusée du gouvernement impérial, dont la politique a été pour ainsi dire une prise morale de possession.

Pendant la guerre de Crimée, le rôle de la France a été tel qu'il devait être, tel qu'il est encore maintenant à l'égard de l'Autriche.

Dans la question d'Orient, l'intégrité de l'Empire Ottoman a été prise comme base du traité de paix.

L'attraction de la Russie vers l'Orient est inévitable ; là est sa vie, là elle veut aller.

Le rôle des puissances occidentales, dans ces importantes conférences, a été de restreindre et de limiter l'ambition moscovite.

Il ne suffit pas, en effet, de déclarer, au moyen d'équivoques de chancelleries, qu'un peuple a cessé d'exister, qu'il est en dehors de la civilisation, pour acquérir le droit de se partager ses dépouilles.

Si la Russie tend vers Constantinople, la France et l'Angleterre sont également sollicitées de ce côté par leurs intérêts respectifs.

Ressusciter l'Empire Ottoman, en le faisant participer à la civilisation européenne, obtenir de la Sublime-Porte la promesse de réformes intérieures, multiplier les relations commerciales avec le Levant et contre-balancer l'influence russe : tel a été le magnifique programme des puissances alliées.

C'était un peuple à faire respecter, une nation qui s'éteignait à faire revivre, un monde à féconder. Le but est atteint et le principe des nationalités était sanctionné une fois de plus dans la science politique.

Ce principe que la France a soutenu de son influence, soit en Crimée, soit dans les Principautés-Danubiennes, soit en Italie, est devenu le centre autour duquel gravitent les grandes familles du monde civilisé.

L'Europe procède à un immense travail d'équilibre, de stabilité, de formation. Chaque nation se fait son lit selon les analogies de race, de climat, de sol, de relations politiques, et présente les mêmes tendances d'unification que les communes de France au moyen âge. Chaque État marche vers son unité complète, normale; chaque famille attire à elle ceux de ses membres que des coups d'épée et de plume avaient dispersés çà et là autour du tronc, sans se soucier des éléments ethnographiques et géographiques qui les reliaient.

Mieux vaudrait empêcher la transformation successive des matières minérales que d'essayer d'arrêter un pareil mouvement. Celui, du reste, qui s'imposerait cette monstruense et ridicule mission périrait infailliblement à la peine.

Une puissance seule marche dans cette voie, c'est celle qui faisait dire à l'illustre J. de Maistre : « Cette maison d'Autriche est une grande ennemie du genre humain. »

C'est également ce génie d'unité, cette force vive, qui a rejeté le peuple moscovite sur la Pologne, le Slave sur le Slave.

Si le démembrement de la Pologne a été un fait inique et une immoralité diplomatique, c'est qu'aucune grande pensée ne présidait à cet acte ; c'est qu'un peu-

ple n'est ni taillable, ni corvéable à merci; c'est que cette faute politique n'a eu pour résultat qu'une inutile effusion de sang.

Nous nous devons à nous-même de déclarer combien vives sont nos sympathies pour cette chevaleresque nation qui a fourni tant de héros sur les champs de bataille, tant d'intelligences élevées au service de la liberté. La lutte a été glorieuse et le droit alors était pour eux. A la brutalité de la conquête le cri de l'indépendance répondra toujours et ce dernier triomphera tôt au tard, ne devrions-nous citer qu'un seul exemple : la conduite de la Compagnie des Indes et la révolte des Cipayes.

On doit attendre de la Russie un changement complet de politique à l'égard de la Pologne.

Que le Slave s'assimile le Slave et forme un tout homogène, rien de plus juste. Le frère avec le frère, c'est une loi divine. La question est là sur son vrai terrain, n'en sortons pas.

La seule objection qu'il eût été permis de soulever, c'est que le peuple russe était d'essence nouvelle, c'est-à-dire un peuple mineur, et que la nation polonaise, peuple majeur, avait une civilisation toute faite. Les Slaves de Saint-Pétersbourg ne pouvaient donc pas donner aux Slaves de Varsovie une existence qu'eux-mêmes n'avaient pas et que possédaient les autres.

Cela est vrai. Mais qui empêche aux descendants de Pierre-le-Grand de fondre ensemble l'autonomie des deux peuples, de réformer le code russe d'après le code polonais, beaucoup plus dans les idées modernes, et de créer ainsi un grand Empire?

L'erreur du cabinet moscovite a été la persécution religieuse et sa malheureuse ténacité à convertir au rite grec les populations chrétiennes de la Pologne.

Toutefois, le rôle que la Russie est appelée à remplir

à l'est de l'Europe étant le même que celui de la France à l'ouest, le gouvernement du czar doit sentir la nécessité d'entrer promptement dans cette voie de pacification et de solidarité.

L'Angleterre, elle aussi, a obéi aux mêmes instincts d'unité dans ses luttes avec l'Irlande, luttes qui tendent à disparaître depuis que le représentant des intérêts irlandais, O'Connel, a donné l'essor à des idées plus généreuses et plus profitables à la Grande-Bretagne. Espérons, pour notre alliée, que les leçons du passé ne seront pas oubliées et que les Indes récolteront les fruits de sa vieille expérience.

Cette irrésistible puissance que possède tout peuple pour s'incorporer ce qui tend à parfaire son unité nationale, sollicite en ce moment la France à s'assimiler les territoires piémontais de la Savoie et du comté de Nice.

Ces annexions sont-elles justes et répondent-elles à la libre volonté des peuples niçois et savoisiens? — C'est ce que nous allons examiner sans même nous demander si le plus simple bon sens politique ne ferait pas à la France de 1860 les mêmes avantages géographiques que l'Europe accordait à cette France, lors de la réunion au royaume de l'Alsace et de la Lorraine.

La campagne d'Italie, si brillamment terminée grâce à l'habileté des chefs et à la valeur au-dessus de tous éloges des armées alliées, vient de créer au roi Victor-Emmanuel une situation exceptionnelle qu'il s'agit ici de bien expliquer.

D'après les bases du traité de paix jetées à Villafranca, l'empereur d'Autriche abandonnait au roi de Piémont la riche province de Lombardie, à l'exception de Peschiera et de Mantoue.

Certes, l'Italie et la France, les deux chefs qui commandaient leurs armées, avaient ambitionné un autre résultat.

Le discours de l'Empereur Napoléon III aux Milanais annonçait un programme qui avait fait tressaillir tous les cœurs italiens.

De graves complications soulevées par certains cabinets d'Europe, une forte pression des puissances étrangères, des victoires chèrement achetées, empêchèrent, dit-on, la réalisation de ces promesses.

Quoi qu'il en soit, il est de toute justice de déclarer que la paix de Villafranca, en sanctionnant le principe de la nationalité italienne, rendait la Péninsule maîtresse de ses destinées dans un temps donné, et ruinait d'un trait de plume la puissance autrichienne, mieux peut-être que ne l'eussent fait les canons francosardes.

On a beaucoup critiqué de l'autre côté des Alpes, — critique bien pardonnable, — et même en France, ces négociations que l'on a taxées de « reculade ».

Eh quoi ! y a-t-il donc reculade lorsque l'on consacre, par traité, le droit de souveraineté d'un peuple.

A vous, Italiens, de faire votre devoir comme vous le faites depuis 1797, depuis 1815 ; à vous de parachever l'œuvre.

Il est évident pour tous, que d'ici un certain temps, l'Italie formera une seule et même nation, aura un gouvernement unique, dont le chef sera Victor-Emmanuel.

La constante et patriotique énergie dont la Péninsule a donné tant de preuves lorsqu'elle gémissait sous un despotisme odieux, la pensée commune qui préside à tous les actes de sa vie politique, l'intime solidarité qui existe entre les grands centres, rendent inévitable cette constitution prochaine du corps italien.

Le roi Victor-Emmanuel est donc appelé à gouverner une nation dont le prestige sera encore rehaussé par les grands souvenirs historiques, qui comptera un

jour comme puissance de premier ordre, le génie commercial de son peuple, ses ports marchands, son magnifique climat aidant.

Cette nation, qui a un si bel avenir en perspective, qui ne peut que grandir sous la direction d'un prince aussi aimé et éclairé que le roi galant homme, ne doit pas, de bonne foi, conserver en deçà des Alpes des possessions qui lui donnent les clefs de la partie orientale de la France.

Une puissance de la force de la Prusse, ainsi qu'il a été dit avec vérité, ne peut pas garder un pied sur le territoire français et n'être séparée de lui que par des obstacles impuissants.

IV

Un éloquent plaidoyer anti-séparatiste (1), que nous avons sous les yeux, accuse la France « *de ne songer à la Savoie que sous l'empire d'une certaine politique, qui ne se peut soutenir qu'à force de gloire et qui a été abandonnée par elle dans les malheurs de* 1815 ; » et on ajoute : « L'indifférence publique prouve aujourd'hui qu'elle est morte avec l'homme qui l'avait fait accepter un moment. »

Le fougueux et habile écrivain piémontais n'est juste, ni envers la France en lui prêtant la pensée de recommencer les interminables guerres du premier Empire, ni envers cette certaine politique qui n'a pas reculé devant l'effusion du sang français pour la consécration de l'idée italienne.

Dès les premières lignes de cet écrit, on s'est efforcé

(1) *La Savoie et la Monarchie constitutionnelle*, par Albert Bl...—Paris, 1859

de montrer combien les luttes de la République et de l'Empire avaient été profitables à l'Europe. Ces luttes, en effet, ont amené les têtes couronnées, si ennemies de l'esprit révolutionnaire représenté par la France, à compter avec les peuples. Les Princes de Piémont le savent bien. Aujourd'hui, rien n'est si éloigné de ce besoin de conquêtes que la France. Son rôle et sa providentielle mission ont un autre but. Ce qu'il importe maintenant, c'est de voir triompher les principes éternels de droit, de justice ; c'est d'user de l'influence morale d'un grand peuple pour propager une civilisation toujours en progrès. Les seules conquêtes à réaliser sont les conquêtes de l'esprit humain, nous aimons à le redire. S'ensuit-il de là que la France, par le seul fait qu'elle s'intitule une et indivisible, ait accompli à tout jamais son travail de formation et qu'elle n'ait plus rien à prétendre quant à son unité ! Doit-on considérer comme « *une nouvelle avidité* » de sa part, l'impérieux besoin qui la pousse à se couvrir de cette partie sub-alpine qu'un coup de main de la diplomatie avait enlevée à ses frontières naturelles, rationnelles ? Assurément, non.

On tient compte des tendances italiennes et l'on traite très-cavalièrement les besoins français. Si on le pouvait, on murerait cette France, on en ferait un champ clos. Pourquoi vouloir transformer ce magnifique fleuve, dont les débordements même fécondent et enrichissent les nations qu'il envahit, en un lac aux contours capricieux et ridicules ? Pourquoi ne pas donner à ce fleuve une digue digne de lui ? pourquoi ne pas le brider avec les Alpes ?

L'opinion publique, quoi qu'en dise M. Albert Blanc, loin d'être indifférente, est très-impatiente de voir ces annexions se réaliser. Si ses correspondants lui ont affirmé que les annexionistes étaient en minorité et que



cette incorporation était le rêve de « *quelques Français ambitieux*, » ils se sont trompés, de bonne foi sans doute. Leur erreur vient seulement de ce qu'ils ont puisé leurs renseignements dans les rangs de l'opposition systématique, qui rejette avec une égale vivacité les bonnes et les mauvaises mesures.

C'est que l'opinion publique comprend que 1815 a fait éprouver à la France un mouvement territorial en arrière.

La Sainte-Alliance ne s'est pas contentée d'enlever ce qui était le fruit d'une ambition égoïste et sans profit durable ; elle a été plus loin. Elle est sortie de son rôle et n'a plus écouté que ses idées de haine et de vengeance contre un peuple héroïque mais vaincu.

La France de 1792, qui brisait ses anciennes et inintelligentes limites, et prenait possession de ses frontières naturelles, procédait ainsi d'après le principe incontestable de la formation des nationalités.

Napoléon Ier, pour utiliser les forces vives de la nation, la jeta sur l'Europe et dépassa le but.

L'œuvre de la Sainte-Alliance était de restituer aux différents peuples ce qui leur appartenait en droit et de conserver à la France les limites rationnelles qu'elle s'efforcera toujours de reconquérir, comme malgré elle, fatalement, mue par une instinctive prescience de la formation des grandes familles européennes.

L'infamie politique que consacra 1815, chacun la connaît. La Restauration même issue de ces traités, comprit combien la France était lésée, et résolut de la dédommager tout en conservant la paix.

Voici, à l'appui de cette assertion, ce que disait M. Victor Lanjuinais à la Chambre des Députés, le 4 mai 1841 : « C'est un fait à peu près acquis à l'histoire, que le gouvernement de la Restauration, cherchant à faire oublier l'impopularité de son origine, avait

voulu rendre à la France les provinces rhénanes au moyen d'un arrangement qui eût indemnisé la Prusse aux dépens de la Saxe et qui eût donné l'Orient à la Russie. »

Il est donc faux de prétendre que la France soit arrivée à l'apogée de son développement, que sa croissance normale soit terminée. Cela serait vrai si les traités de 1815 ne lui avaient pas arraché les territoires qui complétaient son unité, franche, radicale : c'est-à-dire : politique, militaire et géographique.

Ce travail de formation, ce complément de virilité, restait et reste encore à achever. Voilà pourquoi l'opinion nationale est si unanime dans ses réclamations envers le Piémont, pourquoi tous les Français par le cœur et par l'esprit se rallieront à cette politique qui est d'un intérêt général. Il faut que chacun soit bien convaincu qu'aucune pensée d'envahissement, de conquêtes, ne se cache dans les demandes d'annexion formulées par tant d'organes de la presse française.

On veut incorporer et associer, c'est-à-dire vivre de la même vie, procéder à une identification complète, et non envahir et soumettre, c'est-à-dire mettre en œuvre l'asservissement et le despotisme.

L'analogie des mœurs et de la langue, des tendances commerciales, industrielles, identiques, des raisons politiques et géographiques d'une haute valeur, assurent aux annexionistes un succès certain.

Personne n'ignore que la langue française, à Chambéry comme à Nice, est la seule en usage. Dans tout l'ancien duché de Savoie, le français est usité, et à Chambéry, Annecy, l'on se croirait dans tel de nos départements.

La classe niçoise non-lettrée, et nous rangeons dans cette catégorie tous ceux qui n'ont pas la plus légère teinture d'instruction, parle un patois qui tient du piémontais, du français, plus particulièrement de notre idiome provençal, et proverbialement, on appelle Nice un Paris au petit pied. La réunion à la France de ces deux territoires amènerait infailliblement un mouvement économique qui leur serait des plus profitables.

Malgré l'importance des intérêts politiques, importance qui domine la question industrielle, disons quelques mots des bénéfices qui résulteraient de l'annexion.

La situation du commerce savoisien, très-précaire au point de vue de la production, est dans un état d'inanité presque complet au point de vue du transport et de l'écoulement de ses produits. Les voies de communication, qui sont les éléments de la richesse d'un peuple, manquent à cette province du Piémont.

Encaissée comme elle est, séparée des centres industriels du royaume piémontais par le Mont-Cenis, la Savoie ne trouvait en face d'elle, comme débouché de ses productions, que la douane française.

Ici vient se placer naturellement le grand argument des non-séparatistes, leur cheval de bataille, leur dernière raison.

Donnons-leur donc pour l'instant la parole. Les faits qui se sont produits, il est vrai, tout dernièrement, répondront d'eux-mêmes à des assertions erronées, et atténueront aussi des prophéties quelque peu risquées et malheureuses.

« Néanmoins, dit-on, dans la réalisation de ces beaux projets, si elle les poursuit, la France trouvera deux grands obstacles : le commerce et l'industrie anglais. L'Italie n'aura pas pour le protectionisme français un goût si vif, qu'elle se décide à fermer, en sa faveur, ses ports à l'Angleterre. Eh bien ! ces obstacles, la Savoie les connaît, et elle les a même convertis en avantages pour elle-même ; elle s'est créée, à côté de l'abondante production anglaise, une production locale

qui prospère sans le secours fâcheux d'une protection tyrannique ; elle s'accommode d'un commencement de libre-échange que la France actuelle ne pourrait supporter. »

La lettre de l'Empereur Napoléon III au ministre d'État est une réponse trop victorieuse en ce qui touche le système prohibitif qu'on invoquait en faveur de la non-séparation, pour qu'il soit utile de combattre une opinion qui n'aurait plus lieu de se produire.

Le voisinage d'un grand centre manufacturier, l'activité industrielle et agricole de Lyon et de la vallée du Rhône, l'essor que le gouvernement imprime à tout le mouvement commercial français, l'achèvement des voies de communications, le développement des moyens de navigation par la réduction et sans doute la suppression des droits auxquels elle était assujettie, tous ces éléments de prospérité assurent aux provinces de Savoie et de Nice une augmentation de richesse et une existence matérielle qu'elles ne peuvent attendre que du seul fait de l'annexion.

Sans nous appesantir plus longtemps sur l'immense vitalité que recueilleraient ces populations en se retrempant au souffle puissant de notre grande évolution industrielle, abordons les raisons politiques, ethnographiques et géographiques qui militent en faveur de la France, et qui lui donneront gain de cause dans ce débat.

V.

Au cabinet de Turin est incombée la tâche de parfaire l'œuvre commencée sur les champs de bataille.

L'unité italienne se constituera avec rapidité sous la direction énergique du souverain le plus populaire de

la Péninsule. Le voulût-il ou non, ce groupement des peuples ne peut manquer d'avoir lieu ; il se fera, à plus forte raison, l'impulsion venant d'un gouvernement organisé et procédant avec ordre et régularité.

Turin a les yeux fixés sur Venise, et exerce sur elle ce magnétisme irrésistible, surhumain, qui met en jeu toutes les forces vitales pour attirer à soi, et Venise ne peut détacher son regard suppliant de sa sœur libre. On peut opposer toutes les Peschiera et les Mantoue du monde à cette fascination, un jour ou l'autre, elles tomberont foudroyées par une étincelle échappée de ces deux foyers magnétiques.

Si l'Autriche n'y prend garde, si elle n'évite pas, par un abandon complet de la Vénétie, l'orage qui s'amoncelle sur ses aigles, elle sera elle-même le propre artisan de sa ruine. A elle de prendre un arrangement qui lui permettrait d'affranchir de sa domination les provinces italiennes qui frémissent sous son joug. Cette opinion était aussi celle de lord Palmerston en 1848, lorsqu'il écrivait à l'ambassadeur britannique à Vienne, lord Ponsomby : « On ne saurait se flatter, en effet, que des institutions nationales quelconques accordées à ce peuple par l'Empereur, puissent vaincre sa répulsion pour la domination étrangère, ni produire d'autre résultat que de lui fournir de plus grandes facilités pour secouer un joug détesté. Il serait très-désirable, dans l'intérêt général de l'Europe, que le gouvernement autrichien actuel ne se laissât pas aller à des illusions sur l'état réel des choses ; qu'il calculât froidement, sans préjugés, les chances de l'avenir, et qu'il consentît à prendre les conclusions auxquelles il pourra arriver, pour règle et pour guide de sa conduite dans le temps présent. »

Précédemment, l'éminent homme d'État anglais prédisait l'avenir dans une dépêche adressée à l'ambassa-

deur d'Angleterre près la cour d'Autriche. « ...... Il serait infiniment plus sage, de la part du gouvernement autrichien, et plus utile à la force réelle de cet empire, d'affranchir ces populations de sa domination, qu'elles considéreront toujours comme un joug, et de saisir l'occasion favorable qui se présente pour leur faire payer leur séparation d'avec la couronne impériale, par un juste et équitable arrangement pécuniaire. Il n'existe aucun motif raisonnable de supposer que le mécontentement, — si la domination autrichienne est aujourd'hui rétablie dans ces provinces, — ne saisisse pas la première occasion pour éclater de nouveau en révolte et insurrection. Un grand déploiement de forces au prix de grandes dépenses deviendra de nouveau nécessaire pour dompter cette révolte ; le secours étranger sera de nouveau imploré pour empêcher ces provinces de succomber encore, et, après cette nouvelle expérience de l'impossibilité de réconcilier ce peuple avec la domination de l'Autriche, on ne peut guère douter que ce secours lui sera accordé.

« Le résultat sera une guerre entre l'Autriche et un adversaire plus formidable que les provinces lombardes, et lors même que cette guerre deviendrait européenne par la participation d'autres puissances qui s'y trouveraient entraînées, encore n'y a-t-il guère motif de croire que le résultat final laissât l'Autriche en possession d'aucun territoire au delà des Alpes. »

La pensée de lord Palmerston est aussi celle de tous ceux qui ont étudié quelque peu la question de l'indépendance italienne.

En 1860, le gouvernement autrichien est encore beaucoup plus décrépit, plus odieux qu'en 1848. La violation de promesses solennelles (1) faites par le cabinet de Vienne, la désorganisation de tout gouvernement civil, les actes arbitraires d'une révoltante iniquité, tels qu'emprunts forcés, impôts extraordinaires, exercice de la loi martiale, rendent désormais impossible la domination de l'Autriche dans la Péninsule.

(1) Le gouvernement autrichien a *déclaré formellement* que son intention était d'accorder à ses sujets italiens des *institutions libérales, basées sur le principe de la nationalité*. Il a déclaré : « Qu'il consulterait à ce sujet les vœux et les sentiments de la nation même à laquelle ces institutions doivent être accordées. » — *Lettre de lord Palmerston à M. Pacini*, agent diplomatique de l'État Vénète. Londres, 18 octobre 1848.

Il est donc de toute évidence, pour les esprits impartiaux et réfléchis, que, dans un temps donné, le drapeau national italien flottera sur Venise, Peschiera, Mantoue, comme sur Florence, Naples, Rome, Turin.

Voilà quelle sera la nation qui, délivrée à tout jamais du joug allemand, deviendra voisine de la France ; voilà la puissance qui conserverait, par le fait de la non-annexion, une partie essentiellement française de notre territoire. Une pareille politique est-elle possible ? Non : un aussi incompréhensible oubli des intérêts nationaux ne peut se supposer de personne ; ce serait nous enlever ce que le traité de Paris consacrait en 1814, notre droit d'avoir les Alpes pour frontières et qu'il n'appartenait qu'à 1815 de nous extorquer ; ce serait faire litière de la dignité de la France.

La France, où le principe de souveraineté nationale est la source et la force de tout pouvoir, où nulle puissance ne saurait exister si elle n'était la manifestation libre et indépendante de la volonté de tous, où le *vox populi* est devenu la sanction indispensable des gouvernements, la France, disons-nous, en appellera aux populations de la Savoie et du comté de Nice.

Ce que chacun demande, c'est que les vœux et la volonté de ces peuples soient écoutés, consultés.

Les dernières élections piémontaises parlent assez

haut d'elles-mêmes pour qu'il soit utile d'insister, et, en cela, nous ne ferons qu'observer les convenances les plus strictes à l'égard du cabinet de Turin.

Dans notre profond respect pour la volonté nationale, nous attendrons le résultat du scrutin, sans préjuger de cette délibération.

Quelque chevaleresque et généreuse que soit notre nation, elle ne doit pas négliger pour elle un principe qu'elle a proclamé et soutenu l'épée à la main ; elle a supporté les charges, qu'elle jouisse au moins des avantages. Le roi de Piémont est trop juste pour ne pas accorder à son allié — et cela en dehors de toute pensée de rançon italienne et de courtoise reconnaissance, — les bénéfices d'une « idée» pour laquelle ils ont tous deux combattu, tous deux triomphé. Ce qui a été pour Menton et Roquebrune un fait légitime, ne saurait être pour Nice et Chambéry un appétit désordonné.

L'histoire, la politique, la géographie donnent à ces demandes d'annexion une autorité et une valeur qui sont à peine discutables, tant leur évidence est frappante, et les réclamations seraient unanimes, si quelques esprits pusillanimes, faisant bon marché des intérêts de la patrie, n'étaient venus opérer une diversion regrettable à tous égards.

La menace d'une protestation des cabinets de l'Europe est un argument assez peu consistant qu'il s'agit néanmoins de détruire.

VI.

Que craint-on ? L'Angleterre !

L'Angleterre, cette nation éclairée qui a reconnu le principe de souveraineté des peuples et le droit des

nationalités, ne peut s'opposer, dans sa haute sagesse, à de si légitimes revendications.

L'alliance anglo-française, que cimentent les souvenirs de Crimée, l'expédition de Chine, l'intime solidarité et les tendances des deux peuples, vient de recevoir une sanction nouvelle du traité commercial conclu entre la France et la Grande-Bretagne.

Le gouvernement britannique sait combien vive a été sa sollicitude pour l'Irlande, alors qu'il entreprenait la création de la grande famille anglaise.

Aujourd'hui, la France procède à un travail analogue, et sa loyale alliée ne pourrait que lui prêter le généreux concours de son influence en Europe, si, par hasard, des éventualités rendaient cet appui moral nécessaire.

On ne saurait trop critiquer ce funeste esprit de quelques Français assez irréfléchis, pour désirer que toute bonne harmonie cessât entre Paris et Londres.

Cette monomanie nationale, héritage d'un chauvinisme ardent et inconsidéré, doit mettre bas les armes devant les progrès pacifiques accomplis depuis un demi-siècle, et qui sont la base et les données de nos relations avec l'Angleterre.

Nos voisins d'outre-Manche le savent bien et déplorent comme nous les criailleries anti-françaises de leurs compatriotes égarés par une pensée de discorde que rien ne justifie. Ceux-là qui hier encore applaudissaient à la politique de notre gouvernement en Italie ; ceux-là qui prêtèrent leur appui moral à la consécration du principe des nationalités et qui reconnurent la justice des assemblées de Florence et de Parme, ne limiteront pas le droit à tel ou tel pays.

Ce qui est juste ici ne peut être injuste là ; ce qui a été sanctionné en droit et en fait en Italie, sera sanctionné en droit et en fait en France. C'est un dilemme

que, malgré leurs élastiques maximes, les chancelleries ne pourront éviter.

Non, l'Angleterre, cette nation d'essence industrielle, ne sacrifiera plus à l'avenir les intérêts politiques et commerciaux qui la rattachent à la France, au faux sentiment d'une rivalité jalouse et mesquine.

Exhumer une pareille opinion, lorsque l'honneur et la dignité du peuple anglais ne sont en rien compromis par ces remaniements rationnels d'une ridicule délimitation, c'est prêter au gouvernement britannique une pensée indigne de lui, c'est lui adresser une insulte gratuite.

Cet infime accroissement territorial de la France n'a rien en soi qui puisse soulever des réclamations du cabinet de Saint-Pétersbourg.

La Russie ne serait lésée en quoi que ce soit par cette mesure, et il est permis d'attendre du czar Alexandre un acquiescement complet à la politique du gouvernement français en ce qui touche le Piémont.

Le descendant de cet Alexandre Ier qui soutenait à Paris nos droits à la possession des Alpes et qui donnait l'unité de la France comme base du nouveau traité, ne combattra pas aujourd'hui nos mêmes prétentions à cette unité.

Personne n'ignore que les sympathies d'Alexandre de Russie étaient acquises à la cause que nous défendions dans la Péninsule; cependant l'on n'a pas craint d'avancer que le Cabinet russe, pris d'une subite amitié pour l'Autriche et subissant l'influence antifrançaise de cette dernière, devait s'opposer à toutes demandes d'annexion.

Il suffit pour déjouer de semblables manœuvres, peu dangereuses, il est vrai, mais inexcusables de la part de ceux qui les produisent à l'ombre, de les proclamer au grand jour et de montrer ainsi leur inanité.

Quant à nous, qui ne partageons pas les préjugés français à l'égard de la politique russe, nous ne croirons jamais à une marche aussi versatile du gouvernement du Czar; nous n'examinerons pas, non plus, si l'escamotage de Cracovie est fait pour inspirer quelque confiance à ce gouvernement, et s'il a lieu d'être satisfait de la conduite de l'Autriche pendant la guerre de Crimée.

Les intérêts opposés de ces deux Empires sur le Danube sont des raisons suffisantes pour repousser toute idée d'un rapprochement intime entre eux, et, en fût-il autrement, la France, — si la Russie s'opposait à des tendances si naturelles, — lui montrerait du doigt la Pologne et passerait outre.

La Prusse et les divers États d'Allemagne préféreront toujours voir le mouvement français se diriger au Sud qu'à l'Est.

Dans leur humeur inquiète, ils tremblent que notre force motrice ne nous rejette sur les provinces Rhénanes, aussi ne tenteront-ils assurément pas de détourner le courant qui nous entraîne vers les Alpes. C'est pour eux une certitude de ne point nous rencontrer sur le Rhin.

La Prusse, malgré ses dispositions hostiles après Magenta, était très-éloignée d'une guerre avec la France. Elle n'a pas su résister au préjugé allemand, et là est l'explication de son recours aux armes.

L'Allemagne, dont la logique a été mise en défaut par une exagération de l'orgueil national, a cru qu'il importait à sa dignité de soutenir le despotisme autrichien en Italie; dans un pays où « le principe des nationalités est le cri de ralliement de tous, » on a sacrifié ce principe à un faux point d'honneur.

L'intérêt prussien exigeait, au contraire, l'amoindrissement de la puissance de l'Autriche; de la ruine

de cette maison résultait sa déchéance comme Tête et Épée de la Confédération germanique, et Berlin remplaçait Vienne.

La condescendance du gouvernement prussien pour les préjugés allemands n'engageait en rien les relations diplomatiques de cette cour pour l'avenir. Aujourd'hui ces relations ne peuvent être troublées par une question de complément territorial qui offre à l'Allemagne des garanties de stabilité pour la France.

La ligne politique si ferme et si louable suivie par l'empereur Napoléon III à l'égard du Saint-Siége, amènera sans doute le défenseur couronné du pouvoir temporel des Papes, François-Joseph d'Autriche, à résister en tout lieu aux prétentions de la France, quelque justes qu'elles soient. Nous n'ajouterons rien à cette appréciation du cabinet de Vienne, les plus simples convenances nous faisant un devoir de parler avec modération d'un gouvernement hier encore notre ennemi. Il nous paraît difficile, du reste, d'accuser de rancune ce cabinet apostolique.

Il est inutile de répondre plus longuement aux objections qui se sont produites en France et en Piémont, et nous pensons qu'il a suffi de les énoncer pour que chaque lecteur les réfute de lui-même.

VII.

CONCLUSION.

Dans cet exposé des droits et des légitimes prétentions de la France à la possession de la Savoie et du Comté de Nice, nous avons négligé quelques considérations secondaires sur lesquelles il est toujours possible de discuter.

Notre but était d'éliminer les questions de détails d'un ordre peu élevé et de faire ressortir les questions de principes qui dominent ce débat.

Eh bien, le principe des nationalités maintenant indiscutable ;

La politique et l'histoire ;

La géographie et les moindres notions de l'art militaire ;

Les mœurs, le langage, les rapports des peuples,

Constitueront aux yeux de tous les hommes impartiaux, des raisons irréfragables en faveur des annexions.

Quoi qu'on fasse, la France ira aux Alpes comme les fleuves vont à la mer, comme les peuples marchent à la civilisation, instinctivement, poussée par son propre génie. Elle sait que là sont ses frontières naturelles, les portes de son territoire, et elle n'en abandonnera jamais les clefs à une puissance qui grandit à ses côtés et qui, un jour, luttera avec elle par ses ports, son commerce, l'aptitude industrielle de ses peuples, à l'Italie enfin.

La France ne peut être à la merci d'aucune nation, même de celle pour laquelle son sang a été versé. Elle veut être maîtresse chez elle.

Les provinces de Savoie et de Nice connaissent les bienfaits réels qui résulteraient pour elles des annexions.

Le voisinage d'un grand centre, comme Lyon, développerait le mouvement manufacturier savoisien et vivifierait une contrée qui se meurt.

Ce serait tout à la fois pour la Savoie une direction pour ses manufactures et un débouché pour ses produits.

Nice recueillerait du mouvement commercial français une richesse matérielle effective et pourrait atteindre avant peu, grâce aux fonds destinés à nos ports, les

proportions d'une des premières villes marchandes de la Méditerranée.

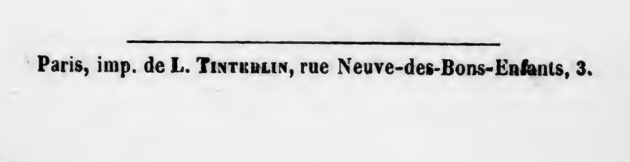
Nous l'avons dit, les populations piémontaises qu'il s'agit d'incorporer à la France, ont manifesté librement leurs vœux. La liste des députés séparatistes a reçu la sanction nationale du scrutin.

La souveraineté du peuple vient donc appuyer de toute la puissance de ses décisions les naturelles revendications de la France.

Des manifestations de cette valeur n'ont pas besoin de commentaires; elles parlent plus haut et mieux que quiconque.

Ce qui est aujourd'hui juste en droit, sera demain consacré par le fait.

A une question de temps, il n'y a qu'un mot à répondre : Attendre !



Paris, imp. de L. Tinterlin, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

Imprimerie de L. Tinterlin, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.